

Résolution du congrès Unia des 4 et 5 juin 2021

Défendre les intérêts communs de la population au sens large et non pratiquer une stratégie sélective

La Suisse doit contribuer à une Europe sociale

L'accord-cadre institutionnel a échoué parce que les forces néolibérales de l'UE et de Suisse voulaient imposer le dogme de la concurrence du marché intérieur européen. Nous avons repoussé cette attaque contre la protection des salaires. Maintenant, la voie est libre pour une véritable contribution de la Suisse à une Europe sociale.

La Suisse se situe au cœur de l'Europe. Son avenir est indissociable de celui de tout le continent. En tant que syndicat internationaliste avec des membres de plus de 150 Etats, Unia aspire à une collaboration approfondie avec l'UE.

Changement de paradigme nécessaire

Internationalistes convaincu-e-s, nous nous sommes fermement opposés, ces trois dernières années, au projet des conseillers fédéraux libéraux-radicaux Schneider-Amman et Cassis d'accord-cadre avec l'Union européenne. Ils voulaient sacrifier les « mesures d'accompagnement » protectrices des salaires sur l'autel de la liberté du marché au détriment des salarié-e-s d'où qu'ils viennent. Nous avons empêché cela.

Mais ce n'est pas la seule attaque néolibérale sur les salaires et les conditions de travail que nous ayons contrée. Nous avons aussi repoussé l'attaque des nationaux-conservateurs contre la libre circulation des personnes - en première ligne contre l'initiative xénophobe de limitation lancée par l'UDC. Maintenant, la voie est libre pour une véritable contribution de la Suisse à une Europe sociale.

Pour cela, il faut d'abord un changement de paradigme politique au Conseil fédéral. Au lieu de pratiquer une stratégie sélective profitant à des intérêts économiques particuliers, la Suisse doit construire une relation stable avec l'UE, basée sur les intérêts communs de la population au sens large : sur la sécurité et la justice sociale, ainsi que sur une liberté de mouvement associée à des droits forts pour les salarié-e-s. C'est pour cela que nous, les syndicats, nous engageons.

Premièrement : renforcer le pilier social de la coopération

En 2017, l'UE a adopté les principes d'un « socle européen des droits sociaux » et formulé sur cette base des projets de loi porteurs d'avenir. Maintenant, la Suisse doit envoyer d'abord un signal fort en faveur d'une étroite coopération sociale. Elle doit s'engager à respecter ces principes et surtout à se conformer aux principales dispositions des directives UE essentielles qui les concrétisent : l'amélioration des conditions minimales pour les contrats de travail, la mise en œuvre de l'égalité salariale, un congé parental pour compléter les congés maternité et paternité, les droits de participation dans l'entreprise, la protection et l'égalité de traitement des rapports de travail atypiques (travail en régie, etc.) ainsi que - dès que les directives correspondantes seront adoptées - la promotion de la couverture CCT et le renforcement du devoir de diligence de l'entreprise.

Les modalités du rapprochement de la Suisse aux normes européennes – que ce soit dans le cadre d'un traité ou sous forme de paquets Swisslex comme ce fut le cas dans les années 1990 –

sont secondaires par rapport à leur contenu : Elles doivent contribuer à améliorer les droits des salarié-e-s et leurs conditions de vie.

Deuxièmement : sécuriser socialement la libre circulation des personnes

Depuis sa création, Unia prône une liberté de circulation des personnes associée à des droits des travailleurs forts. Nous voulons que la Suisse renforce la libre circulation des personnes et l'assure mieux socialement. Elle doit améliorer la sécurité du séjour, la sécurité sociale et les droits au regroupement familial des citoyens de l'UE en Suisse, surtout en cas de chômage. Personne ne doit être sanctionné pour avoir perçu des prestations sociales auxquelles il a droit.

Troisièmement : coopérer pour une plus grande justice fiscale

La sécurité sociale ne peut être financée durablement que si les personnes et les entreprises sont effectivement imposées selon leur capacité économique. Quelques cantons suisses pratiquent depuis des décennies une concurrence fiscale avec des impôts toujours plus bas pour les entreprises, et font figure de paradis fiscaux pour les évadés fiscaux et les sociétés « boîtes aux lettres ». Cela doit enfin cesser.

La Suisse doit, de sa propre initiative, faire un grand pas en direction de l'UE et travailler en étroite concertation avec elle sur des normes fiscales. Nous demandons au Conseil fédéral de s'engager en faveur d'un taux minimum de 25 % pour l'imposition des entreprises rentables, comme le demande la Confédération européenne des syndicats pour toute l'Europe. Il faut que la Suisse se prépare à reprendre une norme correspondante adoptée par l'UE et à préconiser l'imposition des multinationales là où elles génèrent leurs bénéfices.

Quatrièmement : approfondir la collaboration institutionnelle et la coopération pratique

Avec ou sans accord-cadre, la Suisse peut et doit approfondir la collaboration institutionnelle avec l'UE. En adhérant rapidement à la nouvelle « Autorité européenne du travail » (ELA) et à la tripartite « Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail » (Eurofound), la Suisse peut apporter une contribution concrète à la garantie des conditions de travail au-delà des frontières et empêcher la sous-enchère.

La Suisse doit aussi veiller à améliorer la coopération pratique avec l'Europe dans le cadre du fonds de cohésion et à la suite du « Plan de relance pour l'Europe » pour la reconstruction après la pandémie. Par ailleurs, elle doit soutenir et reprendre les initiatives prometteuses de l'UE, comme la « garantie pour la jeunesse » européenne, qui veut veiller à ce que tous les jeunes de moins de trente ans bénéficient d'un emploi, d'une formation continue, d'un apprentissage ou d'un stage.

La mise en œuvre de la protection salariale doit être adaptée à la situation sur place

De plus, chaque Etat doit conserver le droit, d'une part de fixer des normes minimales plus exigeantes en matière de conditions de travail et de salaires applicables à tous les travailleurs, quelle que soit leur origine. Et d'autre part de mettre en place des dispositifs de contrôle efficaces adaptés à la situation réelle sur place pour les faire respecter. A ces conditions seulement, l'on pourra éviter un nivellement par le bas de la protection salariale et des salaires.